

# Procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'association des Breizh Geocacheurs

du samedi 8 avril 2017 - Le bois du Barde / Mellionec (22)

## Ouverture de la réunion en présence de :

cukcelte, penn sardin, teamcasimirdl, Arlok78, C2iC, geotrouvetout-bzh, lestonanfamilh, agtltln29, Titicar, myanthol, Mamies 22, sartor35, Bobette's Team, sonaro, Krisdes, jean-no56 et Dam's & Balkan.

## Absents excusés se présentant au Conseil d'Administration :

pepe29, Kavadell et legouesfamily.

**Secrétaire de séance :** Arlok78

## Début de l'Assemblée Générale Constitutive à 14h.

C2iC, qui a préparé les documents nécessaires à cette assemblée, expose le programme de la réunion, suivant l'ordre du jour proposé. Sur proposition de sartor35, il est décidé de commencer par définir les caractéristiques nécessaires pour être membre et ainsi régler le principe du droit de vote qui en résulte.

Il est ainsi décidé à l'unanimité que :

- pour être membre il faut être inscrit sur un site de geocaching (geocaching.com et opencaching.eu), même si il n'est pas évident de pouvoir vérifier sur opencaching.eu si l'utilisateur est vraiment actif et/ou réel.
- qu'une personne qui possède plusieurs comptes ne peut être membre qu'avec un seul de ses comptes,
- qu'un compte = un membre, quel que soit la composition de la famille derrière ce compte,
- qu'un compte = un membre = une adhésion = un vote.

## 1- Lecture du projet des statuts de l'association

La lecture du projet des statuts de l'association est faite par C2iC.

Article II : il est demandé à l'assemblée de décider quel terme doit être utilisé pour la phrase suivante : "L'association a pour objets / a pour but / a pour objectif".

**Avec 9 voix POUR, le terme "objets" a été retenu. Et on a oublié de noter les voix pour les 2 autres termes ... oups !**

Article IV : La demande pour placer le siège social à l'adresse d'un organisme proche du lieu de cette Assemblée Générale Constitutive n'ayant encore pas eu de réponse à ce jour, Il a été décidé que le siège social de l'association des Breizh Geocacheurs est fixé à l'adresse du Président.

Article V : Dans les critères d'admission des membres, il est proposé par cukcelte de préciser que pour être membre, il faut respecter une éthique. Après débat, il est décidé par l'assemblée que cette précision aura sa place dans le règlement intérieur et non dans les statuts.

Article VI : C2iC fait remarquer à l'assemblée que lors de la présentation de ce projet de statuts sur "l'agora" quelqu'un a demandé qu'il ne soit pas précisé "Groundspeak" car il existe un site de

geocaching libre "Open Caching". Après en avoir délibéré, l'assemblée a décidé que la phrase en question serait : "La radiation du membre par Groundspeak et/ou Open Caching,".

Suite à la remarque sur la difficulté de gérer les renouvellements à la date anniversaire de l'adhésion, C2iC explique qu'une application informatique sera utilisée. Cette application est adaptée à ce genre de problématique et c2ic a expliqué dans les grandes lignes son fonctionnement en matière de suivi et de relance des adhérents. Un adhérent sera relancé 15 jours avant la fin de son année mais ne sera pas relancé ensuite.

Article VII : il est ajouté la radiation "temporaire ou définitive" ...

Article IX : Des débats ont eu lieu sur les différentes manières d'obtenir des ressources et des explications et éclaircissements ont été donnés sur quelle ressource rentraient dans quel point. Il est bien précisé que l'association ne démarcherait pas les structures pour "vendre" ses services mais qu'elle pourrait demander à être rétribuée pour une sollicitation.

A la fin de la lecture de ces statuts, C2iC rappelle que ces statuts ont déjà été soumis à un vote électronique "test" sur l'agora et qu'il a obtenu 22 votes pour sur 22 suffrages exprimés.

Une petite pause est votée à l'unanimité par l'assemblée.

## **2- Lecture du projet de règlement intérieur de l'association**

Reprise de la réunion par la lecture de la proposition de règlement intérieur par C2iC.

Article 3 : Comme évoqué lors de la lecture des statuts, il est décidé de rajouter une remarque sur l'éthique dans le paragraphe sur les membres.

Une explication est donnée sur le statut de membre bienfaiteur et sur le statut de membre d'honneur. Arlok78 suggère que du fait qu'il n'y a qu'un seul membre d'honneur, ce membre pourrait être membre sans avoir à verser de cotisation. Après débat, il est décidé que Mathias n'aurait pas à verser de cotisation pour adhérer à l'association (mais que si il voulait payer une cotisation rien ne l'empêchait de le faire !).

Article 5 : Une remarque est faite sur la possibilité de rendre visible les comptes aux adhérents. Ce point sera abordé à l'article 7.

Article 6 : Un débat a eu lieu pour comprendre le rôle et les fonctions des Geo Ambassadeurs. Un groupe de travail sera constitué pour aller plus avant dans la présentation attendue du rôle de ces Geo Ambassadeurs.

Article 7 : Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le nombre de pouvoirs autorisés pour un seul membre lors d'une Assemblée Générale. Après en avoir débattu, l'assemblée est tombée d'accord sur le fait qu'un adhérent pourrait avoir **au maximum 2 procurations** en plus de son vote.

Suite à la remarque faite à la lecture de l'article 5, il est décidé de préciser dans le règlement que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le trésorier présente les comptes et mets les documents comptables à disposition, pour consultation, par les membres de l'association.

Article 9 : Des éclaircissements sont donnés sur le matériel prêté par un membre à l'association.

Article 10 : Une longue discussion a eu lieu sur la manière de déterminer de quelle manière un adhérent peut par exemple louer une salle au nom des Breizh Geocacheurs. Il en est ressorti que

ce genre de relation de l'association avec un membre ne se ferait généralement que pour des event assez conséquent et plus spécifiquement quand une salle doit être louée et assurée. Pour ce genre d'usage, il sera demandé aux membres de faire une demande auprès du bureau qui acceptera ou non. Si la demande est acceptée, il sera demandé au membre d'inscrire en créateur de l'event son pseudo + "avec la participation des Breizh Geocacheurs".

Fin de la lecture du règlement intérieur.

### **3- Vote pour le montant de l'adhésion**

Il est proposé à l'assemblée de fixer l'adhésion d'un membre à 5 € et du famille à un tarif légèrement supérieur.

Après en avoir débattu, il a été décidé de fixer le montant de l'adhésion à tout membre (sauf le membre d'honneur) à **5 €**, quel que soit la composition de la famille. 1 droit de vote = 5 €. Cette décision a été adoptée par : 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

### **4- Vote pour l'adoption des statuts**

Les statuts ont été adopté avec : 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **5- Vote pour l'adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été adopté avec : 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **6- Vote pour les membres du conseil d'administration**

C2iC présente les membres qui se sont proposées pour participer au Conseil d'Administration mais qui ne peuvent être présents en ce jour. Ces membres sont : **pepe29** (Finistère Sud), **Kavadell** (Kreiz Breizh / Côtes d'Armor) et **legouesfamily** (Finistère Sud / Pays de Quimper).

L'acceptation de ces personnes au Conseil d'Administration est soumise individuellement au vote dont les résultats sont les suivants :

- pepe29 : 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- Kavadell : 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- legouesfamily : 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Il est ensuite demandé aux membres présents dans l'assemblée s'ils souhaitent intégrer le Conseil d'Administration. Les membres qui se sont proposé pour être membre du Conseil d'Administration sont : **Titicar** (Finistère Nord / Brest), **penn sardin** (Finistère Sud), **lestonanfamilh** (Finistère Sud), **geotrouvetout-bzh** (Ille-et-Vilaine / Rennes Sud), **myanthol** (Ille-et-Vilaine / Rennes Nord), **teamcasimirdl** (Kreiz Breizh / Côtes d'Armor), **C2iC** (Kreiz Breizh / Morbihan), **agtltn29** (Finistère Centre) et **Arlok78** (Finistère Nord).

L'acceptation de ces personnes au Conseil d'Administration est soumise individuellement au vote dont les résultats sont les suivants :

- Titicar : 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- penn sardin : 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- lestonanfamilh : 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- geotrouvetout-bzh : 15 voix pour, 0 voix contres et 2 abstentions.
- myanthol : 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

- teamcasimirdl : 6 voix pour, 9 voix contres et 2 abstentions (refusé au Conseil d'Administration par l'assemblée).
- C2iC : 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- agtlttn29 : 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.
- Arlok78 : 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

11 membres ont donc été élus pour le premier Conseil d'Administration de l'association.

## 7- Election du Bureau

Les membres du Conseil d'Administrations élus se sont retiré pour aller élire les membres du Bureau. A noter : les membres du CA absents ne pouvaient pas prétendre à faire partie du Bureau.

Un tour de table a été fait pour savoir qui souhaitait intégrer le Bureau.

Aucun poste n'était réellement convoité par plusieurs membres. Un vote a donc été soumis aux membres du Conseil d'Administration présents pour valider les proposition de poste.

Le Bureau se compose donc comme suit :

- **Président : C2iC** élu par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- **Secrétaire : myanthol** élu par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- **Secrétaire adjoint : penn sardin** élu par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- **Trésorier : Arlok78** élu par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- **Trésorier adjoint : Titicar** élu par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Les papiers officiels ont été remplis à la suite de cette réunion du Conseil d'Administration. Ils seront envoyés en début de semaine par les soins du Président.

Il est décidé de laisser plein pouvoirs au Président pour ouvrir un compte bancaire au Crédit Agricole - caisse locale de Le Faouët (56) dès que les documents officiels seront reçus.

De même chaque membres du CA est invité à se renseigner auprès des assurances pour bénéficier de la meilleure offre possible.

## 8- Collecte des premières adhésions

Le Conseil d'Administration a informé le reste de l'assemblée de la composition du bureau tout juste élu et, trésorier et trésorier adjoint, ont pu collecter les premières adhésions. 17 adhésions ont été collectées.

## 9- Création de groupes de travail

Le président a commencé à recenser les référents pour former des groupes de travail sur des sujets relatifs aux "objets" de l'association :

- penn sardin et sartor35 pour l'organisation de rencontres entre géocacheurs pour développer la convivialité à l'échelle départementale et régionale, l'organisation et la préparation de ces rencontres (événement) - première "mission" : organiser des événements pour faire connaître et présenter l'association dans les différents départements de Bretagne,

- geotrouvetout-BZH pour la prise en charge de commandes groupées de matériel de géocaching pour ses membres,
- myanthol et lestonanfamilh pour la production de “produits” aux couleurs de l’association (avec tarif préférentiel pour les membres) - première mission : des tee-shirt floqués, des cartes postales, des crayons,
- cuckcelte pour les animations et initiations au géocaching - première mission : en attente de détails,
- titicar et krisdes pour l’aide aux nouveaux venus – session de perfectionnement sur des outils de géocaching, liens entre les géocacheurs (nouveaux / anciens – débutants – visiteurs),
- arlok78 et c2ic pour l’animation d’un site internet ([www.breizhgeocacheurs.bzh](http://www.breizhgeocacheurs.bzh)) proposant de nombreuses ressources, d’une page facebook ([www.facebook.com/Breizh.Geocacheurs](http://www.facebook.com/Breizh.Geocacheurs)) et de tout autres outils de communication Internet (via les réseaux sociaux ou autres) pour faire la promotion du géocaching en Bretagne.

**Fin de l’Assemblée Générale Constitutive à 17h30.**